

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION
VILLE DE PONTAILLER SUR SAÔNE
SÉANCE DU 07 SEPTEMBRE 2026 A 18H30

Le sept septembre deux mil vingt-six, les membres du conseil municipal de la commune de Pontailier sur Saône se sont réunis dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par Mme BONNET-VALLET, maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Mme BONNET-VALLET, M. CAMP, M. CARNET, Mme CERVELLERA, Mme COUTURIER, Mme DESMETZ, M. EDOUARD, M. FAIVRE, Mme FLANDRIN, Mme HOEKMAN, Mme PETER-ARVEUX, M. SÉRÉ, M. TRAPET.

Excusés : M. ABBEY (procuration à Mme BONNET-VALLET)

Absents : Mme DI ROSA.

Date de la convocation : 31 août 2026

Date d'affichage : 31 août 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre ayant pris part au vote : 14 (13 + 1 procuration)

La présidence de séance est assurée par Mme Marie-Claire BONNET-VALLET, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Céline CERVELLERA

Délibération n° 2026-80

PLAN LOCAL D'URBANISME – DEBAT SUR LE PROJET DE PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Délibération prenant acte du débat organisé sur le PADD du PLU de Pontailier-sur-Saône

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment son article L. 153-12 ;

Vu les délibérations du 19 octobre 2021 et du 7 mars 2022 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation ;

Après avoir débattu des orientations du futur projet d'aménagement et de développement durables ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire ;

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions,

PREND ACTE du débat organisé en son sein sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme.

La présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie.

Elle sera publiée sur le Géoportail de l'urbanisme.

Pour copie conforme,
La Maire
Marie-Claire BONNET-VALLET

